

PROCÉDURE DE RÉGIE ET D'OPÉRATION STANDARD

BLESSURES INFLIGÉES PAR DES ANIMAUX DE LABORATOIRE : PREMIERS SOINS

OBJECTIF : Décrire les mesures à prendre lors de blessures subies durant la manipulation d'animaux ou de matériel contaminé par des sécrétions, déjections animales.

APPLICATION : Utilisateurs d'animaux,
Préposés aux soins animaliers
Techniciens animaliers
Vétérinaire clinicien

RESPONSABLE : Chef des services vétérinaires

DESCRIPTION :

1. GENERALITE

Toutes les blessures provoquant un bris ou une abrasion cutanée, qu'elles soient infligées par une morsure ou une griffure animale ou qu'elles soient secondaires à la manipulation d'équipement ou de matériel contaminé par des sécrétions, des déjections animales, doivent être soumises à des premiers soins dans les minutes qui suivent.

Ces plaies ne sont pas seulement inquiétantes à cause de la blessure physique qui en résulte mais également à cause du potentiel de transmission zoonotique et de réaction allergique.

Tous les animaux peuvent infliger des blessures plus ou moins sévères en fonction de leur taille :

- Les rongeurs (cobayes, gerbilles, rats, souris) et les opossums gris causent habituellement des plaies mineures.
- Les lapins et les chats peuvent blesser sérieusement un manipulateur inattentif.
- Les primates, tels les macaques, peuvent provoquer des blessures sévères pouvant avoir des conséquences graves (par exemple l'Herpes B simien peut causer une encéphalite mortelle chez l'humain).

Note : Pour tous les accidents impliquant un macaque vous référer à la procédure PRI-01 : PROCEDURE EN CAS D'INCIDENT AVEC UN PRIMATE OU AVEC UN OBJET CONTAMINE PAR UN PRIMATE.

Dans tous ces cas, en fonction de la susceptibilité individuelle, il y a des risques de réaction allergique plus ou moins sévère.

Les poissons, les amphibiens, les reptiles et les oiseaux hébergés à la Division des animaleries constituent un risque minimal de blessure, par contre leur manipulation sans protection cutanée, ou respiratoire dans le cas des oiseaux, peut résulter en la transmission de zoonose par le contact direct ou indirect avec une blessure non cicatrisée.

BLESSURES INFLIGÉES PAR DES ANIMAUX DE LABORATOIRE : PREMIERS SOINS

2. MATERIEL À UTILISER

- Savon antiseptique (chlorhexidine 4% ou équivalent)
- Brosse chirurgicale stérile.
- Source d'eau tiède (lavabo ou douche oculaire)
- Montre ou chronomètre
- Bandages (compresses de gaze de coton, rouleaux de gaze, sparadraps ou ruban adhésif médical)

Chaque animalerie est munie d'une trousse d'urgence qu'on retrouve dans des endroits clés (salles de manipulations, salles de lavage). Rechercher la croix rouge (ou verte).

3. DESINFECTION DE LA PLAIE ET RAPPORT D'ACCIDENT

La procédure de désinfection de plaie s'applique de façon générale aux blessures mineures ne mettant pas en danger immédiat la vie de la personne blessée.

3.1 : Technique de soins

- Dès que la blessure est infligée, cesser la manipulation et remettre, si possible, l'animal en cage.
- Demander de l'aide.
- Si la blessure saigne, la laisser saigner sous l'eau courante et désinfecter en frottant à l'aide d'une brosse chirurgicale imbibée de savon antiseptique pour 15 minutes. Utiliser le côté éponge de la brosse.
- Si une muqueuse est exposée (œil, bouche), irriguer 15 minutes la surface exposée à l'eau courante (robinet ou lave-yeux). Au besoin maintenir manuellement les paupières ouvertes.
- Assécher la plaie et la couvrir d'un bandage.
- Remplir le rapport d'accident de la Division des animaleries (DA) (**DASST-01A : Constat d'accident impliquant un animal ou du matériel contaminé par un animal**) et le faire parvenir sans délai au secrétariat de la DA (Roger-Gaudry Local R320 ou animaleries@dani.umontreal.ca ou télécopieur : 514 343-5781).
- Remplir également le formulaire **SASF-071 « Rapport d'accident, d'incident et de premiers secours »** (aller sur le site de l'Université Ressources humaines pour obtenir la version la plus à jour du document) développé par la Direction de la prévention et de la sécurité (DPS) – Direction des ressources humaines (DRH. Suivre les instructions du « **Programme de secourisme pour les unités administratives** » de la DPS pour le compléter et envoyer les copies du rapport aux unités spécifiées.
- **Si la blessure est profonde, ou si elle implique une articulation ou un tendon, consulter un médecin sans tarder.**

BLESSURES INFLIGÉES PAR DES ANIMAUX DE LABORATOIRE : PREMIERS SOINS

3.2 : Suivi

Advenant le cas où un ou des malaises se manifesteraient dans les heures ou les jours qui suivent la blessure consulter rapidement un médecin.

À surveiller :

- Fièvre,
- Maux de tête,
- Nausée,
- Conjonctivite
- Problème de vision,
- Fatigue,
- Éruption cutanée,
- Aspect anormal de la blessure (rougeur, enflure, écoulement)
- Douleur musculaire,
- Etc.

BLESSURES INFLIGÉES PAR DES ANIMAUX DE LABORATOIRE : PREMIERS SOINS

BIBLIOGRAPHIE :

ANNEXES :

Annexe A : «DASST-01A : Constat d'accident impliquant un animal ou du matériel contaminé par un animal»

Annexe B : SASF-071 «Rapport d'accident, d'incident et de premiers secours»

APPROBATION :

 _____ Directrice	2020-01-29 _____ Date
 _____ Chef des services vétérinaires	2020-01-29 _____ Date
 _____ Responsable des soins animaliers	2020-01-29 _____ Date

SOU MIS AU CDEA : Date : 31 janvier 2020

DATES DE MODIFICATION (initiales):

2012-03-06 sm 2012-03-06 mal 2017-12-01 sm 2019-10-16 sm	2020-01-29 cl format+cdea	
---	---------------------------	--